

dure de la rivière Détroit et du lac Erié de retirer au moins 80 p. 100 du phosphore dans leurs eaux-vannes d'ici à 1977 au plus tard. Michigan s'est fixé comme objectif de le réduire de 92 p. 100 le plus tôt possible.

Il a ajouté que l'industrie continuerait de déverser des milliards de gallons de déchets dans la rivière Détroit et dans le lac Erié, mais, je cite: «Ce n'est pas la quantité de déchets mais plutôt sa qualité qui compte.»

Les gouvernements, à tous les niveaux, s'affairent, pas aussi rapidement que nous pourrions l'espérer, à trouver une formule pour faire disparaître la pollution du pays. Grâce à cet effort, nos eaux intérieures redeviendront pures, j'en suis sûr. Les pêcheries deviendront florissantes et le commerce en sera amélioré.

On trouve de la pollution partout au Canada. Voilà maintenant que nous apprenons que les courants marins la transportent sur de grandes distances, aussi loin que les îles britanniques à la Suède, comme on l'a dit au comité de la politique scientifique en Europe. Notre propre Arctique est pollué; les oiseaux migrateurs transportent la pollution des aliments infectés qu'ils mangent aux régions nordiques du Canada. Le grand faucon disparaîtra sous peu si nous ne parvenons pas à supprimer les effets nocifs qu'ont les poisons vaporisés sur les oiseaux et autres animaux sauvages.

Réduire la pollution à un niveau sûr pour tous les Canadiens est une tâche ardue.

Je pense que c'est possible parce que le public canadien le réclame et que j'en suis certain, il répondra en acceptant les impôts nécessaires. Je ne suis pas d'accord pour dire que certaines industries devront fermer leurs portes à cause du coût qu'entraîneront les mesures de protection contre leurs polluants. Elles peuvent s'arranger pour en imputer le coût au consommateur, car c'est nous, les citoyens ordinaires, qui en fin de compte payons les coûts supplémentaires de tous les biens et de tous les services.

Nos scientifiques découvrent tous les jours de nouveaux modèles pour l'industrie, de nouveaux produits chimiques, plus efficaces, de nouvelles méthodes d'ordination, des adjuvants pour la santé, etc. Nous pouvons certainement leur demander de porter leur attention sur ce problème si complexe et si irritant qu'est l'évacuation des rebuts. Nous ne devons pas attendre dix ans pour rendre pleinement opérante la loi canadienne sur les ressources hydrauliques. La pollution devrait figurer tout en haut de la liste des priorités.

Honorables sénateurs, je terminerai en citant un passage du discours du trône:

Le Gouvernement a fait connaître ses vues sur le grave problème de la pollution
[L'honorable M^{me} Kinnear.]

tion de l'eau et a entrepris des consultations avec les provinces. Une fois complétées ces consultations, il vous proposera des mesures qui lui permettront, de concert avec les gouvernements provinciaux, d'enrayer la graduelle détérioration de cette inestimable richesse, essentielle à l'expansion de l'industrie, à la consommation domestique et aux loisirs du citoyen.

Honorables sénateurs, nous avons beaucoup de difficultés et de problèmes à résoudre; réjouissons-nous cependant, d'avoir le bonheur de vivre dans ce grand pays qu'on appelle le Canada.

Des voix: Bravo!

(Sur la proposition de l'honorable M. Smith, au nom du l'honorable M. Stanbury, le débat est ajourné.)

LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC

BILL MODIFICATEUR—DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Louis P. Gélinas propose la 2^e lecture du Bill S-2, tendant à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec.

—Honorables sénateurs, depuis de longues années, deux banques faisaient toutes leurs opérations en vertu de cette loi, la Banque d'Économie de Québec et la Montreal City and District Savings Bank, la première dans le district de Québec et la seconde, dans le district de Montréal, comme le précise la loi.

Au début de cette année, le Parlement a adopté un bill privé modifiant le statut de la Banque d'Économie de Québec de façon à ce qu'elle soit régie par la loi sur les banques à partir du lundi 10 novembre 1969 et connue sous le nom de Banque du peuple. Ce bill-ci, visant à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec, autorisera la Montreal City and District Savings Bank à étendre à volonté son champ d'action dans la région du Québec située en dehors du district de Montréal et notamment dans la région où la Banque d'Économie de Québec n'agira plus comme banque d'épargne.

Honorables sénateurs, si le bill est lu pour la deuxième fois aujourd'hui, je propose qu'il soit envoyé au comité des banques et du commerce du Sénat pour plus ample étude. C'est tout ce que j'ai à dire au sujet du projet de loi. Je crois qu'il mérite la bienveillante attention de tous les honorables membres.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENOVI AU COMITÉ

Sur la motion de l'honorable M. Gélinas, le projet de loi est renvoyé au comité permanent des banques et du commerce du Sénat.